

MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 16 avril 2019 à 19h30 à l'hôtel de ville de Cloridorme

Sont présents : M. Marcel Mainville  
MMES Michèle Fournier  
Nancy Cloutier  
Nathalie Francoeur  
Josée Boulay  
Sophie Côté

Absence : Denis Fortin, maire

Étaient également présents Mesdames Marie Dufresne dg & Léona Francoeur, adjointe et Monsieur Stéphane Langlais, coordonnateur des travaux publics.

**2- Ouverture de la séance**

Son honneur le maire-suppléant madame Michèle Fournier constatant qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

**3- Renonciation à l'avis de convocation et lecture et adoption de l'ordre du jour**

Résolution # 060-04-19

**1- Renonciation à l'avis de convocation**

Conformément à l'article 325 du Code municipal, les soussignés, membres du conseil de la municipalité de Cloridorme, étant tous présents à la salle des délibérations le 16 avril 2019, à 19h30, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les affaires suivantes :

- 4- Adoption du procès-verbal du mois de mars
- 5- Correspondance du mois (**pour votre information- et certaines nécessiteront un suivi- comprend toute la correspondance que l'on reçoit**)
- 6-- rapport du conseil, et suivi des procès- verbaux :
- 7- Présentation des comptes payés-
- 8- Présentation des comptes à payer-

**9- Résolutions et règlements:**

- 9.1 : vente pour taxes/mun. Porte acquéreur ou pas
- 9.2 : projet chafaud (sous-comité)-
- 9.3 : projet bar rayé
- 9.4 : bateau- lettre poissonnerie
- 9.5 : dérogation demandée S. Beaudry
- 9.6 ; paiement Dominic Lamy
- 9.7 : registre des armes à feu- positionnement MRC
- 9.8: dossier vidange Petite Vallée-autorisation signature entente
- 9.9 : projet URLS- autorisation factures but et filet
- 9.10 : projet sonorisation -dépôt de projet et facture
- 9.11 : semaine embellissement (mai et octobre)
- 9.12 : retour de pompiers (Léo-Daniel-Serge Clavet)
- 9.13 : SEMO- si reconduction cette année
- 9.14 : Action bénévoles -soutien financier 150\$
- 9.15 : ZIP- 75\$/année- cours d'eau
- 9.16 : télédon Télé sourire- 150\$
- 9.17 : rencontre journal le Phare-représentant
- 9.18 : jeux des 50 ans - leur demande 2500\$ par comité des Loisirs
- 9.19 : rencontre aqueduc à Gaspé le 2 mai (dg et coordonnateur)
- 9.20 : avis de motion et adoption du règlement 2019-03
- 9.21 : avis de motion et adoption du règ.2019-04
- 9.22 : MTQ- autorisation travaux
- 9.23 : achat horodateur
- 9.24 : oxycair
- 9.25 : as motoneige- confirmation de participation aux travaux
- 9.26 : suivi intérimaire eau potable

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Sec-trésorière

#### **4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Résolution # 061-04-19

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 mars 2019

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 mars 2019, au moins soixante-douze heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 mars 2019 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **5. CORRESPONDANCE DU MOIS**

Toute la correspondance a été remise au Conseil municipal avant la réunion pour consultation  
La correspondance fait partie intégrale de ce procès-verbal.

#### **6- RAPPORT DU CONSEIL, EMPLOYÉS ET COMITÉS.**

Madame le maire-suppléant demande aux membres du conseil de donner un bref compte rendu de leur dossier respectif.

Résolution # 062-04-19

#### **7- ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DU 1<sup>er</sup> mars au 31 mars 2019**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance du journal des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2019;

SUR LA PROPOSITION DE NATHALIE FRANCOEUR CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE les déboursés du mois de mars 2019 au montant de 95 128.14\$ soient acceptés, incluant prélèvements et salaires. De plus : le maire et les conseillers reconnaissent avoir pris connaissance de tous les comptes, qu'ils ont également reçu réponse à leur questionnement, que ces comptes incluent les fournisseurs, le paiement direct et les salaires et heures supplémentaires approuvées par le conseiller ou conseillère responsable (s'il y a lieu).

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Résolution # 063-04-19

ACCEPTATION DE LA LISTE SUGGÉRÉE DE PAIEMENTS AU MONTANT DE 8 541.44\$

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiements au 15 avril 2019;

SUR LA PROPOSITION DE NATHALIE FRANCOEUR CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE la liste suggérée de paiement soit acceptée au montant de 8 541.44\$ et que la secrétaire-trésorière procède à l'émission des chèques.

Une copie de la liste fait partie intégrante du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **9- RÉSOLUTIONS ET RÈGLEMENTS**

### 9.1 Résolution # 064-04-19

#### Vente pour taxes

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a fait parvenir une liste de propriétés à la MRC qui seront vendues pour taxes en mai prochain;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire se porter acquéreur advenant que personne d'autres ne manifeste d'intérêt à la vente;

POUR TOUS CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL MINVILLE CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal mandate sa directrice générale, madame Marie Dufresne à renchérir lors de la vente afin de récupérer les taxes dues ou sinon elle est autorisée à acquérir la propriété pour et au nom de la municipalité.

QU'elle est autorisée également à signer tout document relatif à cette transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 9.2 Résolution # 065-04-19

#### Projet « revalorisation de l'emplacement du chafaud »

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal s'était porté acquéreur du chafaud situé à l'anse St-Yvon et que des travaux de réfection ont été entrepris sur plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE ce site n'est toujours pas exploité, malgré un potentiel indiscutable;

CONSIDÉRANT QUE le comité des Loisirs a déposé un projet à la MRC afin d'obtenir une aide financière et valoriser ce site en un espace de pêche sportive en libre-service;

POUR TOUS CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR NATHALIE FRANCOEUR CONSEILLÈRE ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal entend participer pleinement à ce projet en faisant en sorte qu'il se concrétise.

QUE le conseil municipal autorise madame Marie Dufresne, directrice générale à signer tout document relatif à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Maire-suppléant

\_\_\_\_\_  
Sec-trésorière

### 9.3 Résolution # 066-04-19

#### Demande d'aide financière dans le cadre du « Programme d'amélioration de l'accessibilité à la pêche au bar rayé

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal es propriétaire de l'emplacement où est situé le « chafaud » et qu'il entend développer le secteur en offrant un espace de pêche sportive en libre-service;

CONSIDÉRANT QUE ce site n'est toujours pas exploité, malgré un potentiel indiscutable et qu'il aurait besoin d'aménagement afin de le rendre accessible;

POUR TOUS CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise sa directrice générale, madame Marie Dufresne à faire parvenir une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration de l'accessibilité à la pêche au bar rayé et l'autorise également à signer tout document relatif à ce dossier pour et au nom de la municipalité de Cloridorme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 9.4 Résolution # 067-04-19

#### Parc des références

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal au cours des dernières années à aménager le parc des références en y installant diverses représentations de notre identité municipale;

CONSIDÉRANT QUE ce site s'est vu retiré certains items et que le conseil entend revoir sa vocation en le dotant d'infrastructures plus proches de son identité soit sous le thème de la pêche;

POUR TOUS CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal procèdera à l'aménagement du bateau homardier : installation sécuritaire, clôture, télévision dans la cabine, bancs et table, éclairage, nouvelles thématiques et ce en lien avec la pêche;

QU'une demande d'aide financière soit acheminée au fonds de visibilité d'Innergex pour combler le manque à gagner réservé au budget.

QU'une lettre sera acheminée à la Poissonnerie de Cloridorme leur spécifiant notre intérêt à récupérer des vignaults si l'entreprise s'en départit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 9.5 : Résolution # 068-04-19

#### Dérogation demandée

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

Que suite à l'analyse effectuée par le coordonnateur en travaux publics monsieur Stéphane Langlais, la citoyenne bénéficie du droit acquis pour la remise étant déjà là depuis de nombreuses années.

QUE par contre en ce qui concerne la construction sur les terrains achetés du ministère des Transports, elle se doit de respecter les exigences du plan d'urbanisme : zone 11 HA; marge de recul avant de 9 mètres et marge de recul arrière de 7 mètres et de plus doit respecter la bande riveraine qui est de 10 ou 15 mètres de la ligne des hautes eaux; celles émises par le ministère au moment de l'achat : selon l'acte notarié le ministère se garde une servitude de drainage et une servitude de non-accès.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 Résolution # 069-04-19

Paielement directeur par intérim/Service incendie

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal procédera au paielement des frais encourus par Dominic Lamy, soit un montant de 550\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7 : registre des armes à feu- la municipalité suit la MRC dans ce dossier, elle ne se positionne pas dossier gouvernemental.

9.8 : Résolution # 070-04-19

Entente avec la municipalité de Petite Vallée/fournitures de service

SUR LA PROPOSITION DE NATHALIE FRANCOEUR CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise monsieur Denis Fortin, maire et madame Marie Dufresne, directrice générale à signer l'entente intervenue avec la municipalité de Petite Vallée pour la fourniture de services concernant la collecte des ordures ménagères et de la récupération tel que présenté et analysé par les deux parties

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.9 : Résolution # 071-04-19

Paielement factures/projet patinoire

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise madame Léona Francoeur, sec-adj. À procéder au paielement des factures en lien avec le projet présenté à l'URLS concernant l'achat de filet et de buts pour la patinoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.10 Résolution # 072-04-19

Projet sonorisation du chalet des sports

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt du projet à la MRC et autorise la conseillère responsable madame Michèle Fournier à contacter Métronomie afin d'obtenir une soumission pour l'achat de sonorisation au chalet des

sports, système fonctionnant aussi bien à intérieur qu'à l'extérieur et pouvant être transporté à d'autres lieux selon les besoins.

QUE les fonds disponibles pour ce projet proviennent d'un fonds réservé de la MRC, montant de 10 000\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.11 Résolution # 073-04-19

Semaine embellissement

SUR LA PROPOSITION DE NATHALIE FRANCOEUR CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

Que la municipalité procédera à deux collectes d'encombrants pour 2019, soit la semaine du 3 juin et pour octobre la date reste à déterminer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.12 Résolution # 074-04-19

Pompiers volontaires

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal réintègre messieurs Léo Francoeur, Daniel Huet et Serge Clavet comme pompiers volontaires et ce sans aucune sanction, ce qui veut dire qu'il conserve leur ancienneté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.13 Résolution # 075-04-19

Reconduction SEMO

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MINVILLE CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal confirme qu'il engagera au moment opportun les deux personnes bénéficiant du programme SEMO pour la période estivale 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.14 Résolution # 076-04-19

Action bénévoles- soutien financier

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accorde un montant de 150\$ à l'Action bénévoles comme soutien financier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.15 Résolution # 077-04-19

ZIP- adhésion annuelle

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte d'adhérer à l'organisme ZIP pour un montant de 75\$ pour l'année 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.16 Résolution # 078-04-19

Télé don- Télé-Sourire

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE IL EST  
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accorde un montant de 150\$ à  
Télé-Sourire pour le télé don.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.17 Résolution # 079-04-19

Journal le Phare

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLÈRE IL EST  
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal mandate madame Sophie Côté à  
représenter la municipalité de Cloridorme au journal le  
Phare lors de l'AGA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.18 Résolution # 080-04-19

Jeux des 50 ans plus

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLÈRE IL EST  
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte de collaborer avec la  
municipalité de Petite Vallée lors de l'organisation des  
jeux des 50 ans Plus qui se déroulera dans le secteur  
l'Estran en 2020.

QUE le montant de 2500\$ est accordé également et  
proviendra du Comité des Loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.19 Résolution # 081-04-19

Rencontre Gaspé-économie eau potable

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MINVILLE CONSEILLER IL EST  
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise sa directrice et son  
coordonnateur à participer à une rencontre d'informations  
portant sur le règlement provincial d'économie d'eau  
potable et ses nombreux rapports à effectuer  
annuellement, qui se tiendra à Gaspé le 2 mai prochain.

QUE les frais reliés à ce déplacement sont remboursés  
selon la politique en vigueur dans la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.20-A **Avis de motion**- règlement # 2019-03- règlement  
relatif aux modalités de publication des avis publics.

**Avis de motion** est par la présente donné par NANCY  
CLOUTIER conseillère que lors de la prochaine réunion du  
conseil sera présenté pour adoption le règlement # 2019-  
03 : règlement relatif aux modalités de publication des  
avis publics.

Une dispense de lecture est demandée étant donné qu'une copie du projet de règlement # 2019-03 a été remise à chaque membre du conseil municipal avec le présent avis.

9.20-B) Résolution # 082-04-19

Projet de règlement # 2019-03

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement # 2019-03 : Règlement relatif aux modalités de publication des avis publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.21-A **Avis de motion**- règlement # 2019-04- Règlement sur la gestion contractuelle.

**Avis de motion** est par la présente donné par NATHALIE FRANCOEUR conseillère que lors de la prochaine réunion du conseil sera présenté pour adoption le règlement # 2019-04 : règlement sur la gestion contractuelle.

Une dispense de lecture est demandée étant donné qu'une copie du projet de règlement # 2019-04 a été remise à chaque membre du conseil municipal avec le présent avis.

9.21-B) Résolution # 083-04-19

Projet de règlement # 2019-04

SUR LA PROPOSITION DE NATHALIE FRANCOEUR CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement # 2019-04 : Règlement sur la gestion contractuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.22 Résolution # 084-04-19

Permis d'intervention/travaux à l'intérieur de l'emprise des routes du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

ATTENDU QUE la municipalité peut effectuer ou faire effectuer divers genres de travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égouts, etc..) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019;

ATTENDU QUE ces travaux sont effectués dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère;

ATTENDU QUE la municipalité doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer chacun des travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux, chaque fois qu'un permis d'intervention est émis par le Ministère;

POUR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL MINVILLE CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Cloridorme demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de n'exiger aucun dépôt



de garantie pour tous les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas dix mille dollars (10 000\$) puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention.

QUE la Municipalité de Cloridorme autorise sa directrice générale, madame Marie Dufresne ou son coordonnateur des travaux publics, monsieur Stéphane Langlais à signer tous documents relatifs aux permis d'intervention

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.23 Résolution # 085-04-19

Achat

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal remplacera l'horodateur qui est tombé en panne, au cout de 547.26\$ et autorise un montant de 572.08\$ pour l'entretien du réseau téléphonique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.24 : Résolution # 086-04-19

Dossier Oxycair

CONSIDÉRANT QUE depuis 2008, le canton de Cloridorme a reçu trois confirmations écrites d'aide financière du ministère des Affaires municipales et des Régions pour la mise aux normes de son réseau d'eau potable.

CONSIDÉRANT QUE depuis le début du projet, la municipalité a rempli toutes les exigences et demandes ministérielles afin de s'assurer de la validité de son projet.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a investi 612 000 \$ dans ce projet qui a finalement avorté et qu'un versement de 479 963 \$ avait été recommandé par le MAMROT le 23 avril 2013.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a jamais reçu l'aide financière promise par le ministère, qu'elle a des capacités de remboursement limitées et que cette somme est considérable.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite recevoir le remboursement financier qu'elle est en droit de toucher.

POUR TOUS CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Cloridorme demande à la députée de Gaspé, Méganne Perry Mélançon, de solliciter une rencontre avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, afin de discuter de la situation et de trouver un dénouement à la satisfaction de tous.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.25\_ : une rencontre sera organisée avec tous les intervenants dans ce dossier (Fédération, municipalité, le Club motoneige, MRC, etc.. afin d'en connaître la viabilité et le potentiel réel.

\_\_\_\_\_  
Maire-suppléant

\_\_\_\_\_  
Sec-trésorière

9.26 Résolution # 087-04-19

Contrôle intérimaire eau potable

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MINVILLE CONSEILLER IL EST  
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services  
présentée par la firme Norda Stelo concernant le contrôle  
intérimaire en eau potable pour l'année 2019 au montant  
de 2500\$ taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10- Directrice générale

Rien de particulier

11- Rapport du coordonnateur des travaux publics :

Monsieur Stéphane Langlais mentionne qu'il n'a rien de  
particulier.

## **12- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame le maire-suppléant invite les citoyens à la  
période de questions.

Questions portant sur : boutique remplacement employé-  
projet chafaud et pêche-

## **Clôture de la séance**

14-Résolution # 088-04-19

Clôture de la séance

Les sujets étant épuisés il est proposé et résolu à  
l'unanimité des élus présents

QUE la séance soit levée à 20h05

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

« Je, Michèle Fournier maire-suppléant, atteste que la  
signature du présent procès-verbal équivaut à la signature  
par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens  
de l'article 142 (2) du Code municipal ».

\_\_\_\_\_  
Maire-suppléant

\_\_\_\_\_  
Sec-trésorière

---

---

TECQ- programmation de travaux

CONSIDÉRANT QU'IL reste des travaux de réfection d'un tronçon situé sur la route 132 et identifié au plan d'intervention et d'une correction à apporter à la route du Brûlé;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de part son règlement de gestion contractuelle doit aller en soumission pour des contrats pouvant atteindre et dépasser 25 000\$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire aller en soumission sur invitation afin de faire réaliser des plans et devis et procéder aux travaux identifiés plus haut;

POUR TOUS CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL MINVILLE CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise la directrice générale, madame Marie Dufresne à faire parvenir un devis selon la plan d'intervention avec les principales informations nécessaires, longueur des travaux, l'emplacement etc.. à deux firmes d'ingénierie soit Norda Stello et Quatro.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---